



Surface en agriculture biologique

En 2007, l'agriculture biologique, mode de production favorable à la biodiversité, représente dans le monde près de 32,3 millions d'hectares, soit 0,8 % des surfaces agricoles (141 pays). En Europe, elle concerne 3,9 % des mêmes surfaces contre 2,1 % en France.

En plein essor depuis les années 1990, ce mode de production connaît une croissance de l'ordre de 20 % dans la plupart des pays occidentaux. Néanmoins cette expansion connaît depuis 2002 une stagnation, voire une légère diminution en France.

Le Nord – Pas-de-Calais, avec 0,4 % de sa surface agricole en agriculture biologique, est largement en retard et subit également, depuis 2002, un net ralentissement. La région bénéficie d'un bon potentiel agronomique, puisqu'elle concerne 77 % du territoire, ce qui paradoxalement favorise l'agriculture intensive et non le développement de l'agriculture biologique.

Contexte

Aux échelles locale et régionale, le lien entre l'érosion de la biodiversité et l'intensification des pratiques agricoles n'est plus à faire. L'agriculture biologique constitue, en revanche, un mode de production alternatif favorable au maintien et à la sauvegarde de la biodiversité. Comme l'atteste un rapport de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA), l'agriculture biologique apparaît comme l'une des solutions pour palier l'érosion de la biodiversité, grâce en particulier à :

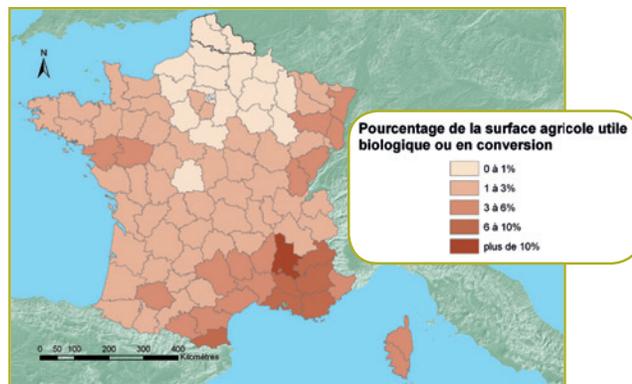
- la non-utilisation des pesticides (action directe sur la pédofaune*, les sols plus généralement, sur l'eau et sur la diversité faunistique et floristique) ;
- l'utilisation d'espèces végétales et animales moins sensibles aux maladies (impact direct sur la diversité génétique) ;
- une répartition des cultures adaptée aux différents territoires (sauvegarde d'un paysage diversifié) ;
- la réduction de la fertilisation et de la densité des animaux d'élevage sur les surfaces cultivées.

Pourtant, après une très forte croissance dans les années 1990, stimulée par les différentes crises de l'agriculture conventionnelle (vache folle, OGM, etc.), l'agriculture biologique connaît de 2002 à 2007 une stagnation voire une légère diminution en France et dans la région Nord – Pas-de-Calais.

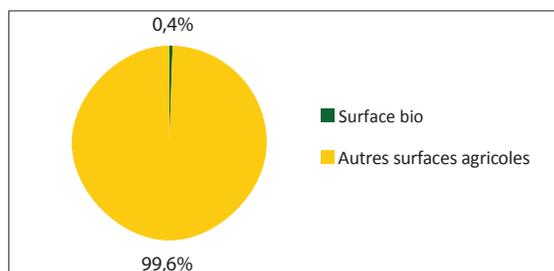
Résultats

Entre 2007 et 2008, la surface totale en production biologique française a progressé de 5 % pour atteindre 584 000 hectares, soit 2,1 % de la surface agricole utilisée* (SAU). Cela constitue une reprise après trois ans de relative stagnation.

Proportion de la surface agricole utile en agriculture biologique ou en conversion par rapport à la SAU totale en France en 2008 (Source : ORB NPdC d'après Agence Bio)

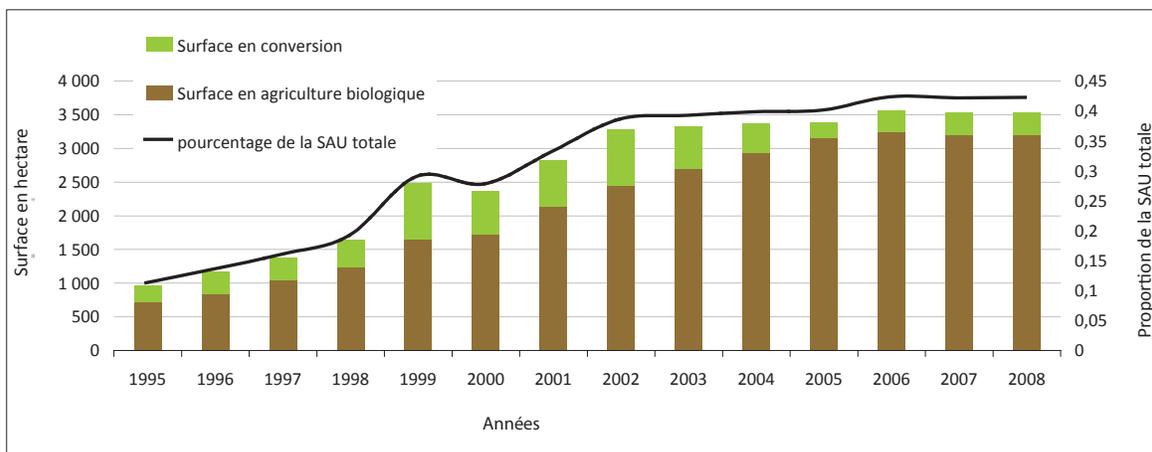


Proportion de l'agriculture biologique par rapport à la surface agricole utile totale, dans le Nord - Pas-de-Calais en 2008 (Source : ORB NPdC d'après Agence Bio)



Avec seulement 0,4 % des superficies cultivées (3 460 hectares) et 2,1 % des exploitations agricoles (148 exploitations en 2008), l'agriculture biologique représente une part très modeste de l'agriculture régionale, comme dans toutes les régions du nord de la France et du Bassin parisien.

Surface cultivée en agriculture biologique ou en conversion dans le Nord - Pas-de-Calais (en ha) et proportion de la SAU totale (en %) (source : ORB NPdC d'après Agence Bio)



L'orientation des productions labellisées AB reste, pour la majorité des cas, fidèle aux productions traditionnelles régionales : céréales et vaches à lait pour l'essentiel.

l'essor régional de cette forme d'agriculture à la fois éthique et écologique.

Ce qu'il faut en penser

Tous les acteurs politiques reconnaissent la nécessaire utilisation durable des terres agricoles, à l'échelle mondiale avec la Convention sur la diversité biologique*, à l'échelle européenne avec la révision de la Politique agricole commune*, à l'échelle nationale avec le Programme de développement rural de la Stratégie nationale pour la biodiversité* ou à l'échelle régionale avec une politique adaptée au territoire.

Pourtant, bien qu'en très forte hausse depuis les années 1990 dans le Nord - Pas-de-Calais (237,5 % entre 1995 et 2002), l'agriculture biologique régionale connaît un net ralentissement entre 2002 et 2008 (seulement 7,74 %). Les principaux freins à l'adoption de modes de production plus durables et plus favorables à la biodiversité sont :

- les coûts engendrés par la modification des techniques et par la conversion des terres ;
- la non-disponibilité des aides à la conversion pendant trois années (2002, 2003 et 2006) ;
- difficulté à constituer des filières ;
- la compatibilité avec les objectifs de la Politique agricole commune (PAC) ;
- la concurrence de l'agriculture intensive ;
- et récemment la division par deux du crédit d'impôt biologique pour 2011.

Un dispositif de soutien à la conversion (2007-2013), nécessaire pour favoriser l'augmentation de l'offre et l'organisation de la mise en marché, ainsi que les dispositions fiscales mises en place pourront contribuer au maintien et au développement de l'agriculture biologique. Les données actuellement disponibles ne permettent pas encore de juger des effets de ce dispositif.

D'autres mesures incitatives, indirectes, pourraient également avoir des effets positifs : la commande publique (écoles, universités, hôpitaux, restaurants des collectivités, etc.) et des campagnes locales et régionales de sensibilisation du grand public pourraient favoriser le déve-

Méthode

L'obtention du certificat qui permet de commercialiser des produits avec la mention " agriculture biologique " nécessite une période de conversion des terres d'une durée variable selon les cas. Pour les productions végétales, la période de conversion est de deux ans avant l'ensemencement pour les cultures annuelles et de trois ans avant la récolte pour les cultures pérennes. Au cours de la période de conversion, les cahiers des charges de l'agriculture biologique doivent être appliqués mais les produits agricoles ne peuvent pas être commercialisés avec la mention " agriculture biologique ". Sont distingués ici les données relatives aux surfaces qui concernent, selon les cas, les superficies converties en agriculture biologique (dites " bio "), les superficies en conversion ou les superficies en bio et conversion. Les indicateurs sont établis à partir des données relevées dans les exploitations agricoles par les organismes certificateurs lors des audits et des contrôles.

En savoir plus

Sites internet

- DREAL du Nord - Pas-de-Calais : www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr/
- Fédération nationale d'agriculture biologique : www.fnab.org
- Groupement des agriculteurs biologiques du Nord - Pas-de-Calais : www.gabnor.org
- INRA : www.inra.fr
- INSEE : www.insee.fr

* cf glossaire